

NOTRE LISTE... NON EXHAUSTIVE

- 
- A spiral-bound notebook with a grid pattern lies on a brown surface. To its right is a red and white marker with the 'FO' logo. To its left is a portion of a blue smartphone. The notebook contains a list of topics, each preceded by a small square checkbox. The list includes: EMPLOI, EMPLOI DES JEUNES, PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE, PARITARISME, SALAIRES, RETRAITES, and SERVICES PUBLICS.
- ☐ EMPLOI
 - ☐ EMPLOI DES JEUNES
 - ☐ PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE
 - ☐ PARITARISME
 - ☐ SALAIRES
 - ☐ RETRAITES
 - ☐ SERVICES PUBLICS

Pinel



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Présents en tous lieux pour nos revendications

- Agenda social autonome : « Il faut redonner de l'attractivité au travail », insiste Frédéric Souillot.
- Conférence Travail Emploi Retraites : nouvelle réunion le 20 février.
- Assurance chômage : le patronat s'obstine à chercher un milliard d'euros d'économies.
- Fonction publique : silence ministériel sur les salaires et les carrières.
- Agirc-Arrco : le patronat refuse d'étudier une revalorisation des pensions en 2026.

//// DROIT (page 9)

- Périmètre du licenciement économique.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Esquisse de 2026 à l'aune des prévisions statistiques.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- L'Espagne augmente à nouveau le salaire minimum, de 3,1%.
- Hong Kong : un militant prodémocratie de 78 ans condamné à vingt ans de prison.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

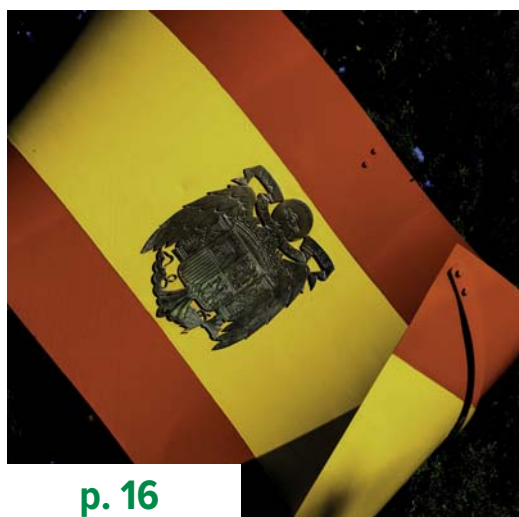
- Par la grève, les salariés de la logistique d'Intermarché obtiennent gain de cause.
- Auchan vend des supermarchés et solde leurs salariés.
- Armement : grève chez Eurenco pour un meilleur partage de la valeur.
- Chauffeurs VTC : toujours mobilisés pour la santé et la sécurité au travail.
- Branche chimie : FO n'acceptera pas une classification au rabais.
- Chez Marie Surgelés à Chacé, la contestation portée par FO ne fait que commencer.
- Les services publics toujours mobilisés face aux insuffisances budgétaires.

//// CULTURE (page 22)

- Cinéma. Un thriller dans l'univers du BTP.
- Livre. Cauchemar en cuisine.

//// PORTRAIT (page 23)

- Isabelle Knockaert, une militante investie dans l'action sociale.



p. 16



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



ASSURANCE CHÔMAGE : SAISON 10

De puis près de dix ans, le feuilleton de l'Assurance chômage n'a quasiment connu aucun répit. En avril 2017, les interlocuteurs sociaux avaient pourtant trouvé un accord pour mieux sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et renforcer leur formation dans un objectif de retour rapide à un emploi durable et de qualité, c'est-à-dire le CDI. Peu de temps après, malgré l'entrée en vigueur de la convention issue de l'accord trouvé en avril, le gouvernement nouvellement installé marquait sa volonté de prendre la main sur le régime d'Assurance chômage, remettant ainsi en cause le paritarisme en même temps que les droits des demandeurs d'emploi.

Depuis, chaque année ou presque, les interlocuteurs sociaux sont revenus à la table des négociations, avec un cadrage toujours plus contraint, notamment sur le plan financier, imposé par un gouvernement déterminé à en finir avec le paritarisme et à décider unilatéralement de nouvelles règles d'assurance chômage. À chaque fois, FO parvenait à bousculer le cadre, obtenant le respect de ses lignes rouges et défendant fermement les droits des allocataires.

Systématiquement, les gouvernements successifs ont cherché à réduire les droits des demandeurs d'emploi : durcissement des conditions d'entrée dans l'indemnisation, nouveau mode de calcul bien moins favorable, introduction de la dégressivité pour les salaires les plus élevés. Depuis, le feuilleton se répète : décret, recours initié notamment par FO, victoire, nouveau décret, nouvelle concertation, puis nouvelle législation pour réduire

les droits des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture de l'emploi. On découvrait la contracyclicité.

Fin 2023, la période ouverte par la réforme de 2019 touchait à sa fin. La négociation collective pouvait enfin reprendre ses droits. Le paritarisme plie mais ne rompt pas.

Une nouvelle convention fut signée pour assouplir l'entrée dans l'indemnisation et créer de nouveaux droits pour les saisonniers. Mais nouveau refus du gouvernement d'agréer l'accord, le Premier ministre d'alors proposant une réforme encore plus dure pour les demandeurs d'emploi. Cette réforme ne vit jamais le jour. Abandonnée

à la suite de la dissolution en juin 2024, elle fut remplacée par une nouvelle négociation qui aboutit en novembre. Mais le feuilleton n'était pas pour autant terminé. En juillet 2025, le Premier ministre décidait, malgré l'agrément de l'accord trouvé quelques mois plus tôt, d'une nouvelle lettre de cadrage

pour dégager de nouvelles économies sur le dos des demandeurs d'emploi, en réduisant la durée et le montant de l'indemnisation et en s'attaquant aux ruptures conventionnelles.

Septembre 2025, nouveau recours, mais aussi nouveau gouvernement et nouvel épisode du feuilleton. Saison 10, une nouvelle négociation s'est ouverte il y a quelques semaines sur les contrats courts et les ruptures conventionnelles. Tenace et déterminée, FO a obtenu le retrait de la lettre de cadrage et est une nouvelle fois entrée en négociation pour défendre les droits des demandeurs d'emploi et le paritarisme dans l'Assurance chômage, telle que l'avait conçue André Bergeron lors de la création de l'Unédic en 1958.

***Le paritarisme
plie mais
ne rompt pas***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Présents en tous lieux po

La réindustrialisation avec un travail de réflexion sur le modèle productif; l'emploi en se préoccupant particulièrement de l'accès des jeunes dans l'emploi; le respect et l'amélioration des droits des demandeurs d'emploi; une protection sociale forte et le souhait d'un retour à une gestion véritablement paritaire; la préservation des droits des agents publics et l'ouverture d'une négociation salariale... En ce début d'année, FO est particulièrement sur tous les terrains pour faire entendre et aboutir ses revendications. Tant dans le cadre de la conférence Travail Emploi Retraites que dans celui de l'agenda social autonome, en s'adressant aussi hors ces cadres aux ministères et à la représentation patronale, la confédération entend porter et dérouler tout son cahier revendicatif... particulièrement volumineux.

Agenda social autonome : « insiste Frédéric Souillot

Les numéros un des organisations syndicales et patronales représentatives se sont retrouvés le 28 janvier pour relancer l'agenda social autonome déjà évoqué depuis plusieurs mois. « On n'a le choix que de se parler. Sinon on laisse faire l'exécutif qui pense à notre place », prévient Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération FO. Les discussions se poursuivront le 27 février, date de la prochaine réunion.

Trois thèmes de négociation sont sur la table : le modèle productif à long terme, l'emploi des jeunes et le financement de la protection sociale. Les négociations sur le modèle productif prendraient la forme d'un « accord chapeau », selon Frédéric Souillot, permettant d'évoquer à la fois l'industrie de demain (chimique, métallurgique, pharmaceutique...), l'énergie, les ressources en eau, le commerce, la logistique, les métiers, l'emploi...

Dans ce cadre, FO compte bien reparler d'une conditionnalité des aides publiques. « Pour se projeter sur le long terme, il vaut

mieux faire du crédit impôt recherche et développement sur des filières qui vont se développer plutôt que sur des filières qui vont décliner à terme », analyse le secrétaire général de la confédération.

Mieux préparer l'orientation des jeunes

Concernant l'emploi des jeunes, la situation est alarmante. Le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté de 2,4 points au dernier trimestre 2025, pour atteindre 21,5%, selon l'Insee. Pour les 15-29 ans, la hausse est de 1,7 point sur un an. En un trimestre, la part des 15-29 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en formation, ni en études (les NEET) a augmenté de 0,4 point, à 12,9%. « Il faut voir comment on arrive à les ramener vers l'emploi, comment on redonne de l'attractivité au travail. On doit aussi mieux préparer les orientations et plutôt les envoyer vers des

Conférence Travail Emploi Retraites : nouvelle réunion le 20 février

La conférence Travail Emploi Retraites, organisée par le gouvernement et réunissant les organisations syndicales et patronales (hors Medef), se poursuivra le 20 février. Les délégations de FO seront présentes aux six ateliers organisés, couvrant ces trois sujets dans le public et le privé. Cette journée abordera les enjeux du management dans le travail, l'orientation et l'emploi des jeunes, le paramétrage et le pilotage du système des retraites (niveau de retraite, égalité femmes/hommes, retraites des poly-affiliés). En matière d'emploi, FO souligne que « l'urgence est de parler de réindustrialisation, de conditionnalité des

aides publiques aux entreprises, ainsi que de l'emploi des jeunes, des seniors et de la formation professionnelle tout au long de la vie ». Quant au sujet des retraites, la confédération rappelle qu'elle continuera d'exiger l'abrogation de la réforme de 2023. Et qu'elle s'opposera à toute remise en cause des régimes existants ou à la mise en œuvre d'un régime universel.

Ouvrir la porte à de futures négociations

Si pour le ministère du Travail, cette conférence est présentée comme un

espace de concertation, pour FO elle doit ouvrir la voie à des négociations interprofessionnelles dans le privé et à l'ouverture de discussions dans le public. « Pour nous, cette conférence doit permettre d'avancer sur des sujets transverses, pas d'aboutir à un relevé de décisions », pointait Pascal Lagrue, le 30 janvier, à l'issue de la première réunion.

Pour l'heure, un compte rendu global est prévu à la fin de la conférence en juin. Très insuffisant pour la secrétaire confédérale Patricia Drevon. FO souhaite que le gouvernement s'engage à ouvrir des négociations à l'issue des débats.

Ariane Dupré

ur nos revendications

Il faut redonner de l'attractivité au travail »,



filières d'avenir », estime Frédéric Souillot. Sans oublier les questions de logement et de mobilité.

Dès cette première séance, le Medef a proposé, dans un document de travail, la création d'un CDI pouvant être rompu sans motif pendant les premières années, rappelant le contrat première embauche (CPE) largement combattu en 2006, notamment par FO. « Nous allons parler de l'emploi des jeunes, mais pas avec un nouveau CPE comme on l'a vu ou entendu dans la presse. Ce document n'était pas censé sortir, précise Frédéric Souillot. Nous allons aussi affiner notre accord sur l'emploi des seniors, après en avoir fait le bilan. On doit avoir une réflexion sur l'entrée dans la vie active et la sortie. »

Dans le cadre du diagnostic qui doit être dressé en amont des négociations, Frédéric Souillot va proposer de dresser le bilan de l'ANI sur l'emploi des jeunes conclu en 2011. « Cet accord était à durée déterminée à la

demande du patronat. Si on avait gardé un ANI à durée indéterminée et qu'on avait continué à faire les choses, notamment en matière d'orientation professionnelle, on n'en serait peut-être pas là aujourd'hui. Cet accord avait été mis en œuvre par la région des Hauts-de-France, transposé dans le territoire zéro chômeur, et globalement le taux d'emploi des moins de 25 ans y est plus élevé qu'ailleurs », poursuit-il. Quatre ANI pour favoriser l'emploi des jeunes avaient été signés en 2011 : l'un sur les mesures d'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi, un autre sur l'accès au logement, un troisième sur l'alternance et un dernier sur le maintien en emploi.

Pour un retour au paritarisme de gestion dans la protection sociale

Autre point à aborder, le financement de la protection sociale collective. « On nous

dit qu'il faudrait reculer l'âge de départ ou allonger la durée de cotisation. Ce n'est pas qu'on ne travaille pas assez, je l'ai déjà dit et je vais le redire le 27, c'est qu'on n'est pas assez nombreux à travailler. Sur l'emploi, il faut renforcer l'attractivité des métiers, comme ont su le faire les hôtels-café-restaurants en améliorant les salaires et les conditions de travail », insiste Frédéric Souillot.

Quant à la question de la gouvernance du système de retraite par répartition, FO plaide pour un retour au paritarisme de gestion comme à l'Agirc-Arrco. Plus globalement, concernant la gouvernance du système de protection sociale, il s'agirait, explique le secrétaire général, de revenir à ce qui existait avant l'institution, en 1996, de lois de financement de la Sécurité sociale, soit à un vrai paritarisme de gestion, donc entre interlocuteurs sociaux.

Clarisse Josselin

Présents en tous lieux po

Fonction publique : silence ministériel sur les salaires et les carrières

« **R**ien, rien et rien », voilà ce qui se passe actuellement entre les agents publics et le ministre délégué à la Fonction publique, David Amiel, fulmine Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique. Pas la moindre réunion pour l'instant sur les carrières et les rémunérations... Le ministre avait cependant annoncé le 13 janvier, lors d'un Conseil commun de la fonction publique, un cycle de discussions sur le sujet. Il entendait alors discuter entre autres du régime indemnitaire et de la mise en valeur des parcours et lançait une date de réunion, le 26 mars. Les agents demandent eux des actions immédiates. Eux dont les salaires sont gelés pour la troisième année consécutive via la loi de finances de 2026, laquelle prévoit aussi la baisse de crédits ministériels et des suppressions d'emplois.

En revanche, une réduction des droits!

FO revendique ainsi la revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de discussions sur les grilles indiciaires, de plus en plus tassées, menant à une smicardisation. Mais pour l'instant, rien. En revanche, fulmine Christian Grolier, « *on réduit les droits des agents!* ». En matière d'autorisations spéciales d'absence (ASA) notamment. « *Il s'agit surtout de se mettre en règle* [en répondant à l'injonction du Conseil d'État rappelant la loi de Transformation de 2019, NDLR] *et de préserver les enjeux de continuité du service public sans coût budgétaire et humain supplémentaire* », dénonce l'Union interfédérale. À titre d'exemple, il n'y aurait plus que quatre jours d'ASA au lieu de cinq en cas de mariage ou Pacs; les droits concernant la garde d'enfants seraient individualisés et cette garde ne serait possible que jusqu'aux quinze ans d'un enfant et non plus seize. Par ailleurs, il n'y aurait plus que trois jours d'ASA pour un enfant de douze à quinze ans et non plus six comme pour ceux âgés de zéro à onze ans. Cette « *réduction de droits est inacceptable* », a réagi FO-Fonction publique, dénonçant aussi l'attaque des conditions d'accès et de renouvellement du temps partiel thérapeutique.

Valérie Forgeront

DÉ
DU STATUT DES
SAUVONS
LE SERVICE PUP

Assurance chômage : le patronat s'obstine à chercher un milliard d'euros d'économies

Le bras de fer entre syndicats et patronat s'est poursuivi le 11 février, lors de la troisième séance de négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage, au siège de l'Unédic. Le ministre du Travail, dans son courrier adressé le 27 janvier aux négociateurs, avait confirmé l'objectif de trouver 400 millions d'euros d'économies, « *notamment* » sur les ruptures conventionnelles. Mais le patronat s'obstine à porter ces économies à un milliard d'euros, en attaquant tous azimuts les droits des demandeurs d'emploi. Hors de question

pour FO, qui refuse de toucher aux règles d'indemnisation chômage.

« Ça se décantera le 25 février »

« *Le Medef nous a fait un grand lai sur la responsabilité. La dernière fois, les employeurs avaient obtenu une baisse de cotisation. La responsabilité serait peut-être d'augmenter ces cotisations* », réagit Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Il rappelle aussi la négociation qui se déroule parallèlement sur les contrats courts.

« *Ces derniers coûtent beaucoup plus cher à l'Assurance chômage que les ruptures conventionnelles. Des économies peuvent aussi être réalisées sur les contrats courts, en faisant payer les entreprises* », ajoute-t-il.

Les interlocuteurs sociaux sont convenus de mettre sur la table leurs propositions avant la prochaine séance, prévue le 19 février. Si les positions semblent pour l'instant très éloignées, « *ça se décantera le 25 février* », prédit le négociateur FO, soit la date limite fixée à l'agenda pour trouver un accord.

Clarisse Josselin

ur nos revendications

FENSE
FONCTIONNAIRES

S
BLIC

AUGMENTATION
IMMEDIATE DU SALAIRE

REVALORISATION
DES PENSIONS DES RETRAITÉS

Agirc-Arrco : le patronat refuse d'étudier une revalorisation des pensions en 2026

Les 14 millions de retraités du régime de l'Agirc-Arrco verront-ils enfin leur pension complémentaire revalorisée cette année? C'est fort compromis. Après l'échec des négociations paritaires en octobre dernier, le sujet était pourtant de nouveau revenu sur la table le 28 janvier, lors de la rencontre entre syndicats et patronat dans le cadre de l'agenda social autonome. Les organisations syndicales avaient alors envoyé un courrier au patronat lui demandant de rouvrir des discussions. Mais dans une lettre du 12 février, le patronat leur a répondu par la négative. S'il se dit ouvert pour la suite et rappelle « que le contexte de l'automne 2025

ne préjuge pas de celui de 2026 », il ferme la porte à la réouverture de discussions pour revaloriser les pensions cette année. « On nous éconduit poliment. Ce n'est pas une réponse satisfaisante », réagit Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites.

Blocage patronal lors des négociations

Pour comprendre ce bras de fer, il faut revenir en arrière. En octobre, les syndicats ont très mal digéré le blocage du patronat, qui a rejeté les revendications syndicales d'une revalorisation des retraites du principal

régime complémentaire de 1% (première demande), puis, deuxième demande, de 0,8%. Le patronat a campé sur une hausse de 0,2%, arguant du coût de la suspension partielle de la réforme des retraites de 2023 pour l'année 2026 (qui concernera aussi les pensions de l'Agirc-Arrco). D'où l'échec des négociations. La revalorisation des pensions de retraite de l'Agirc-Arrco ne peut être négociée qu'une fois par an. Mais pour Michel Beaugas, il aurait été possible « d'en discuter dans le cadre de la commission paritaire de l'Agirc-Arrco, qui peut décider d'une revalorisation ». Ce ne sera sans doute pas le cas.

Ariane Dupré



REJOIGNEZ NOTRE COMMUNAUTÉ ET NOS RÉSEAUX

POUR ÊTRE INFORMÉ DE TOUTES LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
ET OFFRES SUR MY STORE FO !



Les animations



**Les avantages
& offres**
à ne pas rater !



**Les nouvelles
fonctionnalités**



My Store FO



mystore_fo



My Store FO



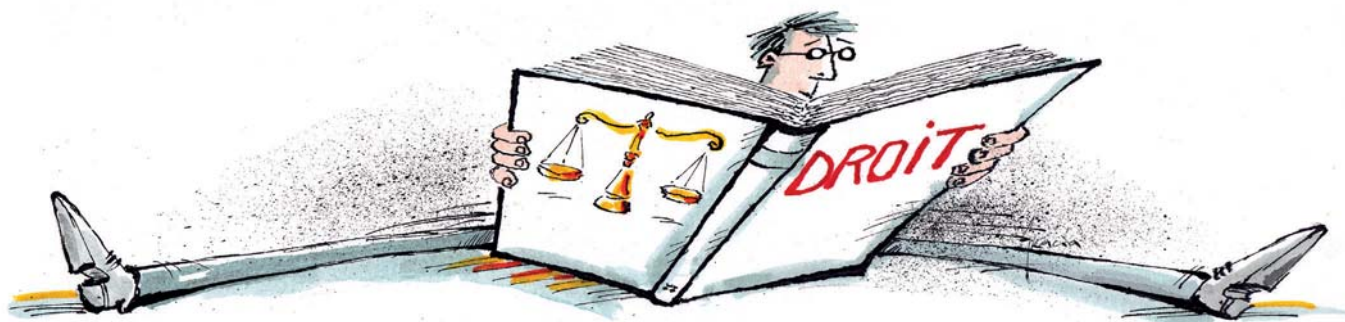
My Store FO



TUTORIEL D'INSCRIPTION

1. Munissez-vous de votre numéro ADH FO 2026 (le numéro 2025 est valable jusqu'au 1er mai)
2. Scannez le QR code et créez votre compte gratuitement

Des questions ? support@MyStoreFO.fr



Périmètre du licenciement économique

La recherche de reclassement du salarié dans le cadre d'un licenciement économique doit être effectuée dans tout le périmètre du groupe de l'entreprise.

Un salarié est engagé en qualité d'assistant commercial et marketing en 2010 par une société A, et cumule un autre emploi de responsable marketing à partir de 2016 avec la société B, à raison de quatre heures par semaine.

En 2020, il est licencié pour motif économique par la société A, et un an plus tard il signe une rupture conventionnelle avec la société B.

Il intente une action en justice pour faire reconnaître son licenciement non fondé au motif des liens unissant les deux sociétés.

La cour d'appel rejette sa demande au motif que les sociétés A et B ne formaient pas un groupe, au motif qu'il n'existait aucun lien capitalistique entre la société A et la société B, le seul fait de disposer du même gérant ne suffisant pas à démontrer l'existence d'un groupe.

La Cour de cassation, dans un arrêt publié le 11 février 2026 (n°24-18886), casse l'arrêt d'appel : « [en ne retenant pas] que M. [O], gérant de la société A dont il était actionnaire majoritaire, détenait directement 70% du capital de la société B dont il était président, en sorte que les conditions du contrôle effectif prévues par l'article L. 233-3, I, du Code de commerce étaient remplies entre ces sociétés, la cour d'appel a violé les textes susvisés. »

Ainsi, le reclassement aurait dû être recherché également dans la société B, formant un groupe avec la société A.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1233-4 du Code du travail dispose :

« Le licenciement pour motif économique d'un salarié ne peut intervenir que lorsque tous les efforts de formation et d'adaptation ont été réalisés et que le reclassement de l'intéressé ne peut être opéré sur les emplois disponibles, situés sur le territoire national dans l'entreprise ou les autres entreprises du groupe dont l'entreprise fait partie et dont l'organisation, les activités ou le lieu d'exploitation assurent la permutation de tout ou partie du personnel.

Pour l'application du présent article, la notion de groupe désigne le groupe formé par une entreprise appelée entreprise dominante et les entreprises qu'elle contrôle dans les conditions définies à l'article L. 233-1, aux I et II de l'article L. 233-3 et à l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(...) »

L'article L. 233-3, I, du Code de commerce précise :

« I.- Toute personne, physique ou morale, est considérée, pour l'application des sections 2 et 4 du présent chapitre, comme en contrôlant une autre :

1° Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

2° Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société;

3° Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

4° Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société. »



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orienta.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orienta.fr)**

Esquisse de 2026 à l'aune des prévisions statistiques

Emploi, salaires, chômage, logement, croissance, inflation... À quoi va ressembler cette année 2026 qui débute? Nulle question de lire dans le marc de café. Il s'agit ici de s'en référer à quelques indicateurs économiques et données statistiques afin d'appréhender, en dix thèmes, la tonalité de l'année en cours. Au vu des différents éléments, et sans surprise, 2026 ne s'annonce pas plus douce aux travailleurs que l'année précédente. Ce qui conforte FO dans sa ténacité à faire aboutir ses revendications en moult domaines.

Croissance, consommation, inflation : des prévisions et des réserves

Du mieux peut-être en 2026 mais la prudence est de mise : ainsi pourraient être résumés les prévisions et commentaires des différents observateurs économiques. Sur l'année 2025, le produit intérieur brut est en progression de 0,9% (après 1,1% en 2024), mieux que ce que prévoyait le gouvernement (+0,7%). Pour cette année 2026, la croissance se situerait à ou autour de 1%, mais prudence, donc. Alors que la croissance est tirée traditionnellement, pour plus de la moitié, par la consommation des ménages, reste à savoir à quel niveau sera cette dernière. Cela avec en toile de fond une inflation attendue à 1,3%, contre 0,9% en 2025 selon la Banque de France. Si au quatrième trimestre de 2025 la consommation des ménages croît de 0,4%, après 0,1% au trimestre précédent, sur l'ensemble de l'année elle progresse de 0,4% contre 1% en 2024, constatait l'Insee dans son enquête du 30 janvier. Signe des difficultés des ménages, en décembre leurs dépenses de consommation étaient en repli de 0,6% en volume, après une baisse de 0,3% en novembre. Au dernier mois de 2025, note l'Insee, la consommation alimentaire a encore baissé, cette fois de 0,9%, celle des biens fabriqués est en fort recul, à -1%. Les dépenses dans le domaine textile et habillement ont diminué de 2,1%. Seule la consommation d'énergie est en hausse, de 0,8%.



Des salaires toujours à la traîne

Les ménages consomment moins, et lorsqu'ils le peuvent ils se constituent plus que d'habitude une épargne de précaution. Sachant que leur pouvoir d'achat apparaît plus que terne (en hausse de 0,1% par unité de consommation en 2025), du fait principalement de salaires dont la progression limitée n'a toujours pas permis de rattraper les pertes de la période de forte inflation de 2021 à 2023, la consommation des ménages

est impactée. Ce pouvoir d'achat en berne est dû notamment au « faible dynamisme des prestations sociales », et « de la masse salariale », analyse l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). En 2026, selon l'Insee, la consommation serait de 0,7% à l'issue du premier semestre. La Banque de France la voit à 0,8% pour l'ensemble de l'année, tout en mettant des bémols et en s'appêtant à réviser ses prévisions à la baisse.

Valérie Forgeront

Esquisse de 2026 à l'aune

Le chômage toujours en hausse, surtout chez les jeunes

L'objectif du plein-emploi porté par le chef de l'État semble de plus en plus inatteignable. Le taux de chômage au sens du BIT a de nouveau augmenté au quatrième trimestre 2025 pour atteindre 7,9% de la population active, soit le plus haut niveau depuis le troisième trimestre

2021, selon les chiffres dévoilés le 10 février par l'Insee. Chez les 15-24 ans, il atteint 21,5%, en hausse de 2,4 points sur un trimestre et de 2,8 points sur un an.

Quant au ministère du Travail (Dares), il estime que le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) inscrits à France Travail, hors Mayotte, a augmenté, sur la même période, de 2,6% sur trois mois et de 6,8% sur un an, selon les données publiées le 29 janvier. Compte tenu des chômeurs en activité réduite (catégories B et C), la hausse est de 1% sur un trimestre et de 4,8% sur un an.

Chez les jeunes, la hausse est de 23,6% sur un an en catégorie A (sans activité) et de 17,1% en catégories A, B et C (avec ou sans activité réduite).

« Retournement » de tendance

Le ministère du Travail apporte un bémol à cette forte progression en rappelant

l'inscription automatique, depuis janvier 2025, de l'ensemble des personnes sans emploi, en application de la loi Plein emploi. Il souligne aussi l'impact de la réforme du régime de sanction, qui a réduit le nombre de radiations automatiques depuis juin dernier.

Mais Éric Heyer, économiste à l'OFCE cité par l'AFP, interprète cette hausse par « une forte dégradation du marché du travail au quatrième trimestre », sans lien avec la loi Plein emploi. Il évoque, après des années de baisse ou de stabilisation du chômage, un « retournement » depuis le troisième trimestre 2024 et pointe notamment la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (+7,8% en un an). En octobre dernier, l'OFCE anticipait une hausse du taux de chômage de 0,4 point en 2025 et de 0,5 point d'ici fin 2026, pour atteindre 8,2% de la population active.

Clarisse Josselin

Emploi : après une année difficile, une éclaircie très incertaine en 2026

Selon l'Insee, le produit intérieur brut augmenterait sur le premier semestre 2026 au rythme de 0,3% par trimestre, permettant d'espérer une croissance à 1% en milieu d'année. Le gouvernement table lui sur une croissance de 1% pour 2026, contre 0,9% en 2025. La croissance sera-t-elle suffisante, soit au moins égale à 1%, pour induire des créations d'emplois cette année? Rien n'est moins sûr même si quelques signaux positifs apparaissent dans les intentions d'embauche. Après deux années noires, le dernier baromètre de l'Apec prévoit ainsi une remontée concernant les intentions d'embauche de cadres au premier trimestre 2026 (+3 points par rapport à décembre 2024), surtout dans les grandes entreprises. Le baromètre

Manpower sur des perspectives d'emploi au premier trimestre 2026 indique lui que 35% des entreprises prévoient d'embaucher entre janvier et mars. C'est six points de plus qu'au dernier trimestre 2025. Mais il est à noter que le niveau de ces intentions d'embauche est inférieur de deux points à celui du premier trimestre 2025.

Les PSE en hausse de 10,6% sur un an

À l'évidence, la situation de l'emploi demeure très fragile. Au dernier trimestre 2025, note l'Insee, l'emploi salarié a diminué de 0,1%, soit 28 700 emplois en moins dans le secteur privé. Sur un an, 40 800 emplois ont été détruits. Les

annonces de plans sociaux ont particulièrement marqué l'année 2025. Selon la Dares, 156 PSE ont été validés au troisième trimestre, impactant 12 278 salariés. Sur un an, le nombre de PSE a augmenté de 10,6%. Les défaillances d'entreprises restent quant à elles inquiétantes, souligne le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires. Le CNAJMJ a ainsi recensé 68 057 entreprises entrées l'an dernier en procédure de liquidation ou de redressement judiciaire, soit une hausse de 3,5% par rapport à 2024. Parmi elles, NovAsco ou encore Arc (4 000 salariés), qui, placée en redressement judiciaire en janvier dernier, devait connaître le 17 février les propositions finalisées de deux candidats repreneurs.

Ariane Dupré

des prévisions statistiques

Salaires : des augmentations 2026 en net repli

Les négociations salariales pour 2026 s'annoncent tendues. Chez EDF par exemple, les NAO à l'automne n'ont abouti à aucun accord. La direction a décidé unilatéralement en décembre d'appliquer une augmentation individuelle de 1,65%, suscitant la colère de FO. Plus largement, si la bataille pour les hausses de salaire revient chaque année, les difficultés de négociation s'accroissent pour les salariés. En cause notamment, le prétexte pour les employeurs d'une inflation prévue à 1,3% (selon la Banque de France) en 2026, ce qui tirerait les revalorisations vers le bas. Une étude du cabinet Alpha, qui a passé en revue huit cents accords de NAO signés fin 2025, montre ainsi un repli concernant les revalorisations déjà obtenues pour 2026. Et cela pour la troisième année consécutive.

L'augmentation salariale moyenne s'élève en effet à 1,73% pour 2026, contre 2,27% en 2025 et 3,5% en 2024. Par ailleurs, selon une étude du cabinet Hays, seules 65% des entreprises envisageraient d'accorder des augmentations en 2026. Et près de la moitié prévoient des hausses inférieures à 2%.

Toujours le tassement des grilles

Depuis le choc inflationniste de 2021, la perte de pouvoir d'achat des salaires est loin d'avoir été totalement comblée. Et désormais, la progression des salaires accuse un net ralentissement. Le salaire mensuel de base (SMB) des salariés du privé n'a progressé que de 0,2% au cours du quatrième trimestre 2025, contre +2% au trimestre précédent, indique la Dares. Sur

un an, le SMB a augmenté de 1,7%, mais de moins de 1% en prenant en compte l'inflation (+0,9% sur 2025). Du côté des NAO de branches, les négociations sont âpres pour faire évoluer les minima salariaux conventionnels. Les employeurs « se contentent de remettre en conformité avec le Smic les minima conventionnels, cela conduisant à un tassement des grilles de salaires », soulignait FO lors du dernier comité de suivi des salaires dans les branches en octobre. Alors qu'au sein des grilles conventionnelles, les écarts entre les échelons se réduisent, FO exige toujours le retour à une échelle mobile des salaires afin de lutter contre ce phénomène de tassement. Et donc contre la smicardisation des salaires.

Ariane Dupré

La crise du logement s'aggrave

« 2025, une année noire sur le logement », a alerté début février, en présentant son 31^e rapport annuel, la Fondation pour le logement des défavorisés. Elle estime à 4,2 millions le nombre de personnes sans logement ou mal logées, hébergées par un tiers, habitant un logement vétuste, surpeuplé...

La liste d'attente pour un logement social atteint un niveau inédit. Fin 2024, on estimait à près de 2,8 millions les demandes non encore pourvues, selon l'Union sociale pour l'habitat (USH) qui fédère les bailleurs sociaux. Avec 385 000 logements attribués en 2024, seule une demande sur sept a été honorée. Ce déséquilibre touche tout le territoire, y compris là où il y a peu de tension sur le logement.

Un nouveau dispositif fiscal type Pinel

Le parc locatif privé est quant à lui victime de pénurie. Fin janvier, pour sortir de la crise, le Premier ministre, Sébastien

Lecornu, a annoncé un plan global dit « Relance logement ». Son objectif, que deux millions de logements soient construits d'ici à 2030, soit 400 000 par an (contre 272 000 mises en chantier d'octobre 2024 à septembre 2025). Il prévoit la construction de 125 000 logements sociaux dès 2026, grâce à une réduction des prélèvements sur les bailleurs sociaux.

Un nouveau dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif à destination des particuliers va aussi être lancé, du nom de l'actuel ministre du Logement, Vincent Jeanbrun. Il prendra la suite du dispositif Pinel, stoppé fin 2024, notamment en

raison de son coût élevé pour les finances publiques : plus de 7 milliards d'euros cumulés en dix ans, selon la Cour des comptes.

Clarisse Josselin



© JPLUREA

Esquisse de 2026 à l'aune des prévisions statistiques

Au contraire des ménages, les entreprises pleines de confiance dans l'avenir

En janvier 2026, note l'Insee, la confiance des ménages (dans l'économie, leurs possibilités financières, l'emploi...) est restée « stable » sur un mois. Mais à bas niveau. L'indicateur économique, synthétisant différents paramètres, affiche 90. Il est donc bien inférieur à la moyenne de longue période calculée depuis 1987 et fixée à 100. Cela montre les craintes et la prudence qui perdurent chez les ménages. L'indicateur avait plongé lors de la crise Covid en 2020, puis en 2021 lors de celle de l'énergie. Depuis, il n'est jamais repassé au-dessus de la moyenne.

Le « regain d'optimisme » des patrons

Autre catégorie, autre ambiance... Du côté des entreprises, la confiance reprend des couleurs et renoue avec des scores oubliés depuis 2022. En janvier, l'indicateur (selon l'enquête de Tradingeconomics auprès de 4000 entreprises) a grimpé à 105,20 contre 102,30 en décembre.

Donc au-dessus de la moyenne de 100. Cette confiance, dans l'économie et dans les perspectives pour les entreprises, perdurerait au moins jusqu'en fin d'année. Ce « regain d'optimisme » est aussi la conclusion de la « grande consultation » menée en janvier dernier par le réseau des CCI auprès d'entrepreneurs. Lesquels font part aussi de leurs demandes. Ils pressent ainsi le gouvernement d'agir sur différents thèmes et en priorité sur la fiscalité. Soixante et un pour cent des patrons le souhaitent, note l'enquête, indiquant que « les charges réglementaires sont (...) considérées comme le frein majeur au développement économique ». Rappelons que ce que les patrons qualifient de « charges », ce sont en réalité les cotisations sociales employeurs, lesquelles bénéficient – qui plus est sans condition – d'un système d'allègements induisant pour les comptes sociaux un manque à gagner de près de 80 milliards d'euros par an.

Valérie Forgeront

Investissements publics : un moteur qu'il ne faudrait pas gripper

Comment se tiendront les investissements publics en 2026 ? Une inconnue, accompagnée déjà de prudence. Alors que le financement global de ces investissements s'est légèrement redressé entre 2024 et 2025 (passant d'un repli de 1,3% en volume à une hausse de 0,2%), celui des administrations publiques a fortement reculé, de +4,7% à -0,5%. Les dépenses d'investissement des ménages sont, elles, passées de -5,6% en 2024 à +0,8% en 2025. Toujours faibles, donc. L'investissement (privé) des entreprises, de son côté, à la faveur d'une confiance en hausse, se redresse, à 0,5% fin 2025 contre 0,2% fin 2024. En Europe, la France est l'une des championnes du financement de l'investissement public. Il représente 5,5% de son PIB. La France se situait en 2024 au huitième rang européen, mais en tête des pays ayant des économies comparables à elle. Ce financement représentait 9,6% des dépenses

publiques en 2024. L'investissement public, par ses effets en cascade, participe à doper la croissance et donc l'emploi. Par exemple, 200 000 emplois salariés marchands peuvent être créés sur deux ans après la décision d'une hausse de l'investissement ayant induit un effet multiplicateur sur le PIB de 1,4 point. « Pour la France, le modèle macroéconomique de l'Insee et de la direction générale du Trésor conduit à estimer cet effet multiplicateur d'un investissement public à 1,3 au bout d'un an puis 1,2 au bout de trois ans (contre 0,4 et 0,9 pour une baisse de la CSG, par exemple) », rappelait en mai dernier une étude du site économique Fipeco.

Le rôle crucial des collectivités locales

L'investissement public est notamment assuré à 54% par les collectivités

locales et à 38% par l'État et ses opérateurs. Signe de l'austérité qui perdure sur les dépenses publiques, la loi de finances pour 2026 a par exemple supprimé 1,1 milliard d'euros au programme France 2030, lancé en 2021 et prévoyant des investissements à hauteur de 54 milliards d'euros sur cinq ans. En matière énergétique, la loi a aussi substitué des certificats d'économie d'énergie aux crédits budgétaires. De leur côté, après avoir subi des réformes (taxe d'habitation, CVAE...) qui ont impacté leurs ressources, les collectivités locales, une nouvelle fois soumises à une diète budgétaire en 2026 (pour 2 milliards d'euros d'économies), risquent de diminuer leurs investissements. D'autant plus en cette année d'élections municipales. Or, ces collectivités ont notamment un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition écologique.

Valérie Forgeront

COOPÉRER POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Upcoop accompagne les représentants du personnel dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des solutions apportant pouvoir d'achat et qualité de vie.

DÉJEUNER

- Soutenir le pouvoir d'achat des salariés et agents au quotidien
- Permettre l'accès à une alimentation durable pendant la pause déjeuner



POLITIQUE SOCIALE

- Favoriser l'égalité professionnelle
- Tendre vers un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- Soutenir les salariés / agents dans toutes les situations de vie (parentalité / famille, situations de handicap, aidants familiaux)

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

L'Espagne augmente à nouveau le salaire minimum, de 3,1%



droits pour les travailleurs, qui se sont vus spoliés de tout, rappelle Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur International-Europe. De l'extérieur, on a l'impression qu'ils conquièrent des droits, mais en fait ils reconquièrent des droits perdus auparavant. » Exception faite de certains droits nouveaux, notamment en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Des jeunes toujours aussi précaires

Bien qu'elle soit partie de très loin, l'Espagne reste actuellement une sorte d'exemple pour les luttes syndicales. « Le pays va à contre-courant de la vague de déréglementation de l'Union européenne, souligne Branislav Rugani. Le gouvernement donne ce qu'il peut donner, et par ailleurs les travailleurs constatent que les syndicats sont utiles. »

La situation reste pourtant fortement contrastée : les Espagnols de moins de 30 ans demeurent frappés par une grande précarité, qui retarde leur émancipation – tant sur le plan des finances que du logement. Le travail au noir représenterait encore 16% du PIB. Ultime paradoxe : l'Espagne parvient à avancer alors même que, sans majorité parlementaire, elle n'a pas réussi à voter une loi de finances depuis 2023.

Fanny Darcillon

Le salaire minimum a été porté à 1323 euros brut par mois, confirmant une trajectoire anti-austérité salariale dans un pays pourtant fragilisé par son incapacité à voter le budget.

Un taux de chômage qui passe sous la barre des 10% pour la première fois depuis 2008, une croissance du PIB à 2,8% en 2025, une hausse de la production industrielle de 1,3% la même année : début

2026, l'Espagne a étalé des résultats économiques à faire pâlir de jalousie n'importe lequel de ses voisins. Dans la droite ligne de ses bons résultats, les négociations entre syndicats, patronat et gouvernement ont abouti à une augmentation du salaire minimum interprofessionnel (SMI) de 3,1%, portant à plus de 60% la hausse du SMI depuis 2018.

Le gouvernement suit depuis lors une ligne qui n'est pas au goût du patronat, lequel n'a pas signé le nouvel accord salarial. « Il y a des années, le gouvernement avait absolument tout cassé : il n'y avait plus de conventions collectives, plus de

Hong Kong : un militant prodémocratie de 78 ans condamné à vingt ans de prison

C'est un nouveau clou qui s'enfonce dans le cercueil de la démocratie hongkongaise : le patron de presse et militant prodémocratie Jimmy Lai, 78 ans, a été condamné à vingt ans d'emprisonnement pour « conspiration en vue d'entrer en collusion avec des forces étrangères », et « complot en vue de sédition ». Depuis la promulgation de la loi sur la sécurité nationale en 2020, les atteintes aux libertés fondamentales se multiplient, laissant craindre une fin

effective de l'exception démocratique que représentait la région administrative spéciale, sous autorité chinoise depuis 1997.

Pressions sur les militants expatriés

En décembre, une fédération syndicale étudiante historique a décidé de s'auto-dissoudre pour protéger ses membres, soumis à des intimidations.

Une preuve supplémentaire du durcissement alarmant de la répression. Pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur International-Europe, il est désormais difficile « d'aider la cause sans que cela nuise aux personnes restées là-bas ». En plus d'exercer des pressions constantes sur les militants expatriés à l'étranger, le régime chinois orchestre des représailles sur leurs proches restés à Hong Kong.

F. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La baisse des taux de rémunération du Livret A et du Livret d'épargne populaire (LEP) est effective depuis le 1^{er} février. Le taux de rendement annuel du Livret A est fixé à 1,5% contre 1,7% depuis août 2025 (le taux était précédemment, depuis février 2025, de 2,40%). Il était auparavant, depuis février 2023, de 3%). Celui du LEP est fixé à 2,5% contre 2,7% depuis août dernier. En février encore, la facture d'électricité des ménages est attendue en baisse (d'une dizaine d'euros... sur l'année) et celle du gaz (pour les contrats de fourniture de gaz indexés sur le prix repère) en repli de 2,37% en moyenne sur le mois. Dès le 1^{er} mars, avertissent toutefois nombre de projections, pour cause de tensions sur les marchés internationaux mais aussi en raison des conditions climatiques, la facture de gaz repartira à la hausse : +3,4% pour une utilisation de chauffage et +2,6% pour une utilisation du gaz pour la cuisson et la production d'eau chaude.

V.F.

SMIC SALAIRE

12,02 €

Le Smic a augmenté de 1,18% au 1^{er} janvier 2026, ainsi porté à 1823,03 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,14 euro, passant de 11,88 à 12,02 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

4 005 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4 005 euros (plafond annuel de 48 060 euros) depuis le 1^{er} janvier 2026 contre 3 925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

151,05 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
344,56 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
538,08 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
193,52 €	Par enfant en plus à charge.
75,53 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

-0,3%	en janvier 2026 (+0,1% en décembre 2025).
+0,3%	en janvier 2026 sur un an (+0,8% en décembre 2025).

En janvier 2026, les prix à la consommation se replient de 0,3% sur un mois et augmentent de 0,3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1 ^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1 ^{er} janvier 2012.
0,5%	CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1 ^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%	Assurance vieillesse.
0,40%	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%	Tranche 1.
8,64%	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%	Tranche 1.
1,08%	Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €	(brut) Valeur du point.
5907,34 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1801,74 €	(brut mensuel) Minimum de traitement – À l'indice majoré 366, s'ajoute, depuis le 1 ^{er} janvier 2026, une indemnité différentielle de 21,23 euros mensuels brut.
11,10%	Retenue pour pension.
9,2%	CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5%	RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Par la grève, les salariés de la logistique d'Intermarché obtiennent gain de cause

À l'initiative de FO, la forte mobilisation des salariés des centres logistiques d'Intermarché leur a permis d'obtenir de substantifiques augmentations de salaire, justifiées notamment par l'intégration des magasins Auchan.

Message reçu par la direction. Après une grève de 24 heures portée entièrement par FO, la direction d'ITM LAI « nous a donné tout ce que nous demandions », résume Frédéric Vitrey, délégué syndical central FO de l'entreprise de logistique du Groupement des Mousquetaires. ITM LAI, qui emploie 8000 salariés dans trente sites (entrepôts et transport) répartis sur tout le territoire, prépare et livre les marchandises aux magasins Intermarché. Et, à partir de mi-2026, aux magasins Auchan transférés à Intermarché (lire l'article ci-dessous).

À la veille de la troisième réunion des NAO, les salariés d'une dizaine de sites d'ITM LAI se sont mobilisés, le 2 février au soir, avec FO, pour de meilleures rémunérations. Sur certains sites où FO est ultra-majoritaire (Noyant, Brignoles), quasiment tous les salariés étaient en grève. « L'objectif du mouvement était d'envoyer un message fort à la direction : nous mobilisons aujourd'hui, nous pouvons encore mobiliser demain », explique Frédéric Vitrey.

Augmentation moyenne de 3,9%

Lors de la réunion du 3 février, la direction a accepté les revendications de FO : une augmentation générale (AG) à hauteur de 1,5%; une prime de 300 euros pour l'intégration des magasins Auchan (la moitié en décembre 2026, l'autre moitié en mai 2027); un supplément d'intéressement de 400 euros; une prime de transport de 300 euros. Au total, cela correspond à « une augmentation moyenne de 3,9%, sachant que l'inflation est de 0,8% », calcule Frédéric Vitrey. La première proposition de la direction limitait l'augmentation générale à 1,1%; à une prime « Auchan » de 250 euros et une prime de transport de 300 euros. FO a fait notamment valoir le surcroît de travail que générera l'intégration des supermarchés Auchan. Frédéric Vitrey a ainsi calculé qu'elle générera 20% de colis en plus à traiter, portant leur nombre à 1,2 milliard. « On ne peut pas demander toujours plus aux salariés sans partager les gains ni reconnaître leurs efforts », souligne Angélique Bruneau, secrétaire générale adjointe de la Fédération générale des travailleurs de l'alimentation, des tabacs et des services annexes (FGTA-FO). La proposition d'accord est à la signature jusqu'au 19 février.

Thierry Bouvines

<https://www.force-ouvriere.fr/auchan-vend-des-supermarches-et-solde-leurs-salaries>



© JPL/REA

Auchan vend des supermarchés et solde leurs salariés

C'est par un communiqué d'Auchan diffusé le 27 janvier que ses salariés ont appris l'intention du distributeur nordiste de vendre quatre-vingt-onze de ses supermarchés au groupement Mousquetaires (Intermarché, Netto). Si ce projet, qui doit encore être autorisé par l'Autorité de la concurrence, va à son terme, les quelque 3000 salariés d'Auchan concernés verront leur contrat de travail transféré à un franchisé. Ils perdraient les avantages acquis précédemment. Christophe Delay, délégué syndical central FO d'Auchan, craint en outre que « certains magasins ne trouvent pas de repreneur ».

Une délégation FO reçue à Matignon

Initialement, le projet d'Auchan visait à basculer deux cent soixante-six supermarchés sous bannière Intermarché ou Netto, en conservant la propriété et les contrats de travail. Mais ce schéma ne s'appliquera qu'à cent soixante-quatre supermarchés.

Concernant les cent deux autres, quatre-vingt-onze seraient revendus à Intermarché et onze conservés par Auchan sous un format non détaillé. FO craint un « démantèlement d'Auchan et une casse sociale ». Réuni le 5 février, le CSE central d'Auchan Retail a demandé une expertise sur l'impact social et économique de ces transferts. Elle lui sera remise début mai. Le 11 février 2026, la secrétaire confédérale Patricia Drevon, le secrétaire général de la FGTA-FO Laurent Rescanières et son adjointe, Angélique Bruneau, ont été reçus par les conseillers du Premier ministre. Ils ont évoqué « la situation préoccupante dans la grande distribution », et notamment celle d'Auchan où, au final, plus de 6800 salariés sont impactés par les différentes opérations. Ils ont rappelé la revendication de FO d'une « mise en place d'une clause sociale pérenne garantissant les acquis sociaux des salariés, notamment dans les modèles de franchise et de location-gérance, que ce soit dans la grande distribution, l'hôtellerie ou la restauration ».

Thierry Bouvines

Armement : grève chez Eurenco pour un meilleur partage de la valeur

Les salariés d'Eurenco, leader européen de la fabrication de poudres et explosifs pour l'armement, sont en grève reconductible depuis le 20 janvier à l'appel de deux syndicats dont FO. Alors que l'activité est florissante, ils exigent une augmentation générale de 130 euros brut et l'embauche d'une centaine d'intérimaires.

Un carnet de commandes rempli jusqu'en 2040, un chiffre d'affaires qui devrait atteindre un milliard d'euros dès 2028, soit deux ans plus tôt que prévu, un Ebitda (bénéfices avant intérêts, impôts et amortissements) de 125 millions d'euros en 2025 pour 100 millions d'euros attendus... Dans un contexte de fortes tensions internationales, les affaires se portent très bien pour Eurenco, leader européen de la fabrication de poudres et explosifs pour l'armement, qui possède deux établissements en France, à Sorgues et Bergerac.

Mais les salariés sont loin d'être associés à cette croissance exceptionnelle. Les NAO se sont conclues en décembre dernier par une décision unilatérale de l'employeur prévoyant, pour 2026, une augmentation générale de 1,2% pour les non-cadres et de 0,3% pour les cadres.

« Cela représente 18 euros brut par mois pour les nouveaux embauchés et 39 euros brut pour trente ans d'ancienneté. Alors que le P-DG a été augmenté de 12% », dénonce Maxence Laurent, délégué FO à Bergerac.

Certes, les salariés vont percevoir intéressement et participation. « Mais ce n'est pas pérenne et ça n'est pas pris en compte pour la retraite », rappelle-t-il.

Négociations au point mort

Revendiquant un meilleur partage de la valeur, FO, avec un autre syndicat, a lancé un appel à la grève reconductible le 20 janvier. Plusieurs journées de grève ont déjà été organisées, très suivies par les salariés. Ils exigent une augmentation générale de 130 euros brut par mois pour tous, l'embauche d'une centaine d'intérimaires, l'amélioration



de la prime d'ancienneté et une meilleure prise en charge de la mutuelle par l'employeur.

Les négociations sont au point mort. « Nous en sommes à plus de 12 millions d'euros de pertes dues à la grève, mais nous n'avons aucun contact avec la direction », explique Jérémy Durou, délégué central FO, basé à Sorgues. La situation est d'autant plus tendue que les syndicats accusent la direction d'avoir porté atteinte au droit de grève en remplaçant des salariés grévistes par des intérimaires. L'affaire, examinée en référé par le tribunal judiciaire de Bergerac, a été renvoyée au juge du fond le 16 février.

Clarisse Josselin

Chauffeurs VTC : toujours mobilisés pour la santé et la sécurité au travail

Après des vagues de mails aux parlementaires, pour la plupart restés sans réponse, Brahim Ben Ali a décidé de hausser le ton. Le secrétaire général de FO-VTC, premier syndicat des travailleurs des véhicules de transport avec chauffeurs, a réuni quatre cents conducteurs devant l'Assemblée nationale le 27 janvier. Conditions de travail plus que jamais dégradées, revenu incertain et limité, statut sans protection sociale : « On a voulu interpeller les élus, prouver que les chauffeurs sont toujours capables de se mobiliser et qu'ils sont toujours en colère », expose le militant. Seulement quelques députés leur ont répondu. Depuis novembre, FO-VTC boycotte le dialogue social au sein de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE), l'établissement public créé en 2021 par le gouvernement pour organiser les négociations du

secteur. « Ils nous font des propositions honteuses, qui relèvent de la régression sociale », s'indigne Brahim Ben Ali.

Des décisions de justice très attendues

Le syndicat est en revanche très actif du côté de la justice. Il est notamment à l'initiative de très nombreuses plaintes pour travail dissimulé, face à des plateformes numériques prétendant que leurs chauffeurs sont des indépendants. Autre échéance importante : la transposition prochaine de la directive européenne sur le statut professionnel des chauffeurs, qui devrait clarifier un paysage judiciaire devenu confus à force de jurisprudences contraires.

Fanny Darcillon

Branche chimie : FO n'acceptera pas une classification au rabais

Les premiers travaux ont démarré le 28 janvier dans la branche chimie, en vue de renégocier la classification conventionnelle. FO a rappelé son attachement à des garanties collectives d'évolution de carrière, que le patronat aimerait remettre à plat.



© F. BLANC

Le chantier d'une révision de la grille de classification dans la branche chimie a démarré. Le 28 janvier, une première réunion du groupe technique paritaire s'est tenue pour lancer les travaux. Ces groupes techniques, réunissant patronat et syndicats, se réuniront jusqu'à fin 2027, avant l'ouverture de négociations. FO ne nie pas la nécessité de revoir certains aspects de cette classification qui date de 1978. « Nous ne sommes pas fermés à réaménager certaines choses : il faut revoir les coefficients pour les ouvriers. Certains coefficients étant devenus obsolètes, les perspectives d'évolution des opérateurs sont trop limitées. Le problème est que le patronat nous a fait comprendre qu'il souhaitait revoir certaines revalorisations automatiques, liées à l'âge ou à l'ancienneté. Pour nous, il n'est pas question d'affaiblir ces garanties collectives », prévient Pascal Miralles, secrétaire fédéral chargé de la branche chimie à la fédération FO-Chimie. Le militant rappelle que la grille actuelle offre de solides garanties collectives aux 225 000 salariés de la branche. Elle contient des dispositions très favorables, notamment pour l'avancement

de carrière, et donc pour les salaires, des ingénieurs de recherche de la chimie, cela en fonction du diplôme, de l'âge et de l'ancienneté. Or, si le patronat veut revoir cette classification, « c'est pour introduire plus d'individualisation, à la main des employeurs, en matière de rémunération et d'avancement professionnel. Nous ne voulons pas de cela pour les salariés ».

Revaloriser l'ensemble de la grille

Lors de cette réunion, FO a également rappelé son opposition à un principe de critères classants ou à une classification par points. « On ne veut pas voir apparaître des critères de compétence ou de performance », explique Pascal Miralles. En ce début de discussions, les organisations syndicales, et notamment FO, ont surtout affiché leurs lignes rouges et posé des jalons : « Ce qu'on aimerait, c'est plutôt revaloriser la grille de classification dans son ensemble, en particulier les minima qui sont au Smic », indique le militant. La prochaine réunion est prévue le 10 avril.

Ariane Dupré

Chez Marie Surgelés à Chacé, la contestation portée par FO ne fait que commencer

Dans la nuit du 3 au 4 février et une partie de la journée suivante, plus d'une cinquantaine de salariés de l'usine Marie Surgelés de Chacé (Maine-et-Loire) ont débrayé, à l'appel de FO. Une protestation actant « un ras-le-bol généralisé », résume Alexis Mabilles, délégué FO. Les revendications portent aussi bien sur la rémunération, insuffisante, que sur le management ou encore la communication, défectueuse, pratiquée par la direction. « Il y a une absence de dialogue social, et de dialogue tout court », pointe le militant. La colère se cristallise autour du travail le samedi. « Ceux qui refusent se voient sanctionnés.

Et plus généralement, on assiste à une pluie de sanctions disciplinaires pour tout et n'importe quoi », s'indigne le délégué qui est chef d'équipe de nuit.

Soutien de l'UD et de la FGTA-FO

« Nous avons demandé à la direction qu'elle reçoive six représentants, de l'équipe nuit et de l'équipe jour. Mais celle-ci n'a pas accepté. Nos revendications sont contournées », explique-t-il. Les salariés ont compris, eux – et depuis un premier débrayage en mars 2024 –, que le syndicat FO, bien que non

représentatif pour l'instant, est à leurs côtés. La plupart des salariés de l'équipe de nuit, particulièrement « jeune et soudée », note Alexis Mabilles, adhèrent à la mobilisation. Ainsi, sur une trentaine de salariés, dix-neuf ont débrayé. Et les intérimaires étaient prêts à rejoindre le mouvement. Alors qu'une nouvelle mobilisation est en train de s'organiser pour le début du mois de mars, celle de début février a reçu le soutien de l'UD FO et de la FGTA-FO. La fédération « est en contact avec l'entreprise et continue de porter nos revendications ainsi que notre demande de rendez-vous ».

Chloé Bouvier

Les services publics toujours mobilisés face aux insuffisances budgétaires

Sur le terrain, les militants FO font face aux conséquences de textes budgétaires actant de nouvelles baisses dans les dépenses publiques. Ils poursuivent le combat pour améliorer leurs conditions de travail et le service rendu aux usagers.

L'austérité se poursuit dans la sphère publique, et après l'adoption des lois budgétaires, la recherche d'économies à tout-va se décline dans diverses annonces. Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, le 26 janvier, la suppression de 4031 postes dans le premier et second degré pour la rentrée prochaine. Et alors que les organisations syndicales étaient au ministère de la Santé pour un Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière, elles apprenaient par voie de presse qu'une mission était confiée aux inspections des finances, des affaires sociales et de l'administration sur les primes et indemnités des agents publics. La lettre de mission évoquerait l'identification d'économies dites « substantielles ».

Pourtant partout en France, les services publics crient leur manque de moyens. Côté scolaire, des mobilisations revendiquent l'annulation des fermetures de classes et la baisse des effectifs par classe. Comme en Île-de-France où deux grèves ont été organisées les 10 et 17 février. Dans les Hauts-de-Seine, les enseignants du collège Pompidou – en grève les 2 et 3 février – ont besoin de quatre postes d'assistants d'éducation, de classes supplémentaires en Segpa et de remplaçants. En Guadeloupe et en Martinique, les enseignants ont cessé le travail le 3 février contre un décret qui réduit voire supprime leur prime de vie chère durant un arrêt longue maladie.

À l'hôpital aussi les agents se mobilisent. Ainsi, le service de psychiatrie de Laval – où manquent quatre médecins – a fait



grève le 12 janvier et celui de Poitiers a alerté la presse le 29 janvier sur le manque d'infirmiers. À Angers, les habitants ont rejoint la manifestation des urgentistes du CHU le 14 février. En grève depuis le 19 janvier, les professionnels demandent la pérennisation de l'unité temporaire de tensions hospitalières et la création d'un poste

d'aide-soignant. « Des patients attendent parfois plus de dix jours dans nos couloirs. (...) Certains dorment dans un couloir sans chauffage, dans des conditions indignes. (...) C'est la conséquence du manque cruel de lits d'aval et d'effectifs », ont écrit les soignants à leur directeur. FO-Santé a par ailleurs déposé un préavis de grève national du 2 février au 30 juin.

Mobilisation aussi à la territoriale

Dans le versant territorial, les agents du service des eaux et de l'assainissement de Saint-Nazaire agglomération ont fait grève les 4 et 12 février à l'appel de FO. Ils déplorent une différence de 89 euros par rapport à la rémunération des agents des autres services (entretien, garage, bâtiment...). Différence qui serait liée au recalibrage dans ces services des postes d'adjoints techniques en agents de maîtrise non encadrants. FO se mobilise depuis deux ans pour que les agents du service des eaux bénéficient également de ce recalibrage.

S. D.

Des victoires dans les Yvelines et à Saint-Nazaire

Et les combats paient. À l'exemple de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Porcheville (relevant de la PJJ), qui avait lancé un préavis de grève illimitée à compter du 11 février : trois recrutements ont été obtenus et les agents contractuels devraient voir leur situation s'améliorer grâce à la signature de CDI ou de contrats plus longs. Ce qui ne revient pas cependant à acter leur titularisation. Un directeur de service remplaçant l'actuel en arrêt longue durée sera aussi recruté.

Plus à l'Ouest, le préavis de grève déposé par FO aux urgences de l'hôpital de Saint-Nazaire, à compter du 29 janvier, a été levé *in extremis* grâce à la signature d'un accord permettant le déploiement d'une dizaine de postes de soignants. FO en revendiquait vingt-sept. C'est un premier pas et les militants demeurent mobilisés.

Sandra Déraillot



Cinéma

Un thriller dans l'univers du BTP

Grand Ciel, réalisé par le cinéaste Akihiro Hata, installe son récit sur un grand chantier de l'Est de la France, au beau milieu des équipes d'ouvriers par intérim.

Vincent, membres de la même équipe de nuit, semblent s'en inquiéter, avant que d'autres disparitions se produisent.

Le film est réalisé par Akihiro Hata. Il est inspiré d'un fait réel : la mort d'un travailleur sans papiers, Mamadou Traoré, sur un chantier, en 2015. Le cinéaste s'interroge de longue date sur la place du travail dans la vie et la société. « *Je viens du Japon, pays où il occupe une place fondamentale dans la vie des gens, explique-t-il. (...) Tout tourne autour du travail (...).* »

Du fantastique dans le réel

Dans *Grand Ciel* il crée une atmosphère pesante, angoissante, autour de ces ouvriers travaillant en sous-sol, dans un espace confiné, mâtinée d'une touche de fantastique imprimée par des sons étranges et de curieuses volutes de poussières de ciment. Tourné sur de vrais

chantiers, on y voit les hommes descendre jusqu'à leur lieu de travail dans un ascenseur, comme d'autres, autrefois, descendaient dans la mine. Les seuls moments de lumière sont les moments passés en famille, le soir, le week-end.

Le film décrit le travail, ses conditions difficiles, la mise en concurrence pour une promotion, le dilemme entre l'abandon des collègues et l'accès à un meilleur poste, la précarité de travailleurs jamais assurés d'être rappelés pour une mission. Il a été sélectionné pour la 82^e Mostra de Venise et pour le Festival international du film politique de Carcassonne. Marquant et vivement recommandé, il est interprété avec talent notamment par Samir Guesmi et Damien Bonnard.

Sandra Déraillot

« *Grand Ciel* », de Akihiro Hata, 91 minutes, Good Fortune films, en salle depuis le 21 janvier.

Livre

Cauchemar en cuisine

« *Un système qui ne tient que par l'exploitation des travailleurs et où nombre de chefs règnent par la terreur et réprimant à coups d'insultes et de torchon.* » C'est ainsi que Nora Bouazzouni décrit l'envers du secteur de la restauration aux particuliers, surtout gastronomique, en France, dans son ouvrage *Violences en cuisine, une omerta à la française*. La journaliste a recueilli des centaines de témoignages d'employés – du palace parisien au trois étoiles de campagne, de la pâtisserie haut de gamme au dernier brunch à la mode –, qui rapportent maltraitements, salaires microscopiques, horaires interminables, services éreintants, management inhumain, reconnaissance proche de zéro.

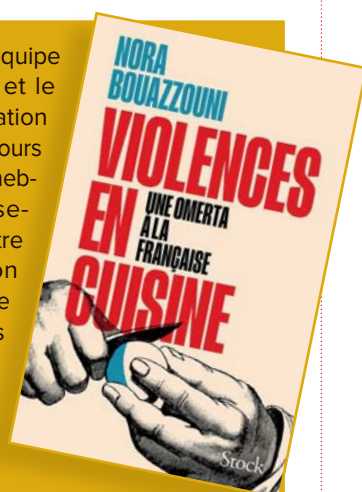
Enrichie d'entretiens avec des représentants syndicaux, dont FO, l'enquête décrit un secteur bénéficiaire de nombreuses aides de l'État (le premier durant la crise sanitaire), de dérogations au Code du travail qui contribuent à expliquer les difficultés vécues par les salariés. Un secteur victime aussi de nombreux accidents du travail. De quoi expliquer les difficultés actuelles de recrutement de ces entreprises.

Les solutions explorées par l'auteur sont difficiles à mettre en place. Trop peu de salariés encore sont syndiqués alors que la grande majorité des patrons le sont. L'inspection du travail et la médecine du travail, en grande difficulté de moyens et notamment d'effectifs, peinent, elles, à intervenir. Et rares sont les formations à la restauration qui incluent des cours de management. Quelques employeurs témoignent que l'amélioration est possible :

alternance d'équipe entre le midi et le soir, augmentation du nombre de jours de fermeture hebdomadaire, semaine de quatre jours... De son côté, FO, rodée aux pratiques patronales, œuvre sans relâche, via sa fédération FGTA, à améliorer les droits des salariés. Et elle remporte heureusement des victoires.

S. D.

« *Violences en cuisine, une omerta à la française* », de Nora Bouazzouni, éditions Stock, 332 pages, 21,50 euros.



Isabelle Knockaert, une militante investie dans l'action sociale

Déléguée syndicale fédérale à la FNAS-FO, trésorière du Syndicat départemental de l'Action sociale (SDAS), membre de l'UL... Isabelle Knockaert, auxiliaire de vie sociale à Lille (Nord) et militante très impliquée, place au cœur de son engagement l'amélioration des conditions de travail de ses collègues.

« **C**e matin, je donnais une douche à ce monsieur de deux mètres, explique Isabelle Knockaert, déléguée syndicale FO de la Maison de l'aide à domicile à Lille. Malheureusement je ne le reverrai plus, il va être admis en Ehpad. C'est dommage, je l'aimais bien, j'étais la seule avec qui il acceptait de se laver. »

Cette auxiliaire de vie sociale (AVS) depuis vingt-deux ans et mère de trois enfants adore son métier. Elle y a ajouté un engagement syndical fort, lequel, soutenu par 48 heures de délégation par mois, se concrétise par divers mandats assumés.

Isabelle est trésorière du Syndicat départemental de l'Action sociale dans le Nord (SDAS), élue au conseil fédéral de la FNAS-FO et membre de sa commission de contrôle des conflits.

« Mais pour l'instant, je n'ai pas eu à connaître de conflit », indique celle qui est aussi, au sein de la fédération FO, négociatrice dans la branche de l'aide à domicile. Autre ajout à un emploi du temps déjà chargé, elle milite à l'union locale FO, où elle est également membre de la commission de contrôle des conflits. « Je suis quelqu'un d'actif, tout le temps, je ne pourrais pas m'arrêter », explique-t-elle.

Sa découverte de l'univers syndical remonte au début des années 2010. À l'époque, elle a déjà connu plusieurs employeurs dans le secteur de l'aide à domicile et en Ehpad.

« J'ai été employée en tant qu'AVS mais faisant fonction d'aide-soignante, raconte-t-elle. Un jour j'ai découvert qu'une de mes collègues qui me demandait des explications sur sa fiche de paie était payée plus que moi alors que j'avais davantage d'ancienneté. » Ni une ni deux, elle interpelle la direction et demande à être rémunérée selon la même convention que sa collègue. « J'ai obtenu d'être payée sur la même grille, avec même un rattrapage de salaire. »

Lorsqu'elle quitte l'établissement pour retourner travailler dans le secteur de l'aide à domicile elle est approchée par un des syndicats de sa nouvelle association employeuse pour figurer sur une liste aux

élections professionnelles. « J'étais à une position qui ne m'a pas permis d'avoir un siège, en revanche FO m'a repérée. Avec David Legrand, qui était alors le DS FO de la Maison de l'aide à domicile, on a discuté, je suis allée à des AG... J'avais envie de vivre quelque chose, je voulais aider les salariés alors je me suis lancée dans l'aventure. »

Enquêtes sur les accidents du travail

Le premier engagement sera de participer à la relance du SDAS-FO du Nord. Isabelle se serait bien vue archiviste au sein du syndicat mais ses compétences l'amènent sur un autre terrain. « Titulaire d'un CAP de comptabilité, je me suis retrouvée trésorière adjointe. »

Après du trésorier, elle apprend alors toutes les notions comptables propres à un syndicat. Trois ans après, la militante devient trésorière. Le SDAS 59 reprend des couleurs, jusqu'à devenir le syndicat départemental FO de l'Action sociale qui rassemble le plus d'adhérents en France. « 330 cartes à ce jour », souligne la militante avec fierté. « Entre-temps je n'ai pas vu les années passer. »

Les années passent cependant et les mandats syndicaux se multiplient pour Isabelle, très engagée pour la défense des conditions de travail des salariés du secteur. « En tant que déléguée syndicale j'aime beaucoup travailler en CSSCT sur les accidents du travail, explique-t-elle.

Enquêter pour voir ce qui les a provoqués, vérifier si le professionnel était bien formé et l'appartement correctement aménagé... Physiquement, moi je suis bien démolie et j'aimerais que les plus jeunes ne subissent pas la même chose. D'autant qu'il existe aujourd'hui des moyens de prévention : lève-malades, tapis antidérapant, etc. »

Lorsqu'elle sera à la retraite, Isabelle n'abandonnera pas pour autant la vie syndicale. « La retraite, ce n'est pas pour tout de suite, mais lorsque j'y serai, j'adhérerai alors certainement à l'Union confédérale des retraités FO », prévoit la sexagénaire. Et puis avec trois petites-filles, deux chats, un oiseau et les polars qu'elle aime à lire et regarder sur petit écran, l'ennui ne sera toujours pas inscrit à son agenda.

Sandra Déraillot



LÉON JOUHAUX,
RÉCIT D'UN SYNDICALISTE AU PRIX NOBEL

ITTER

43-45

LE 23 MARS 2026 À 18H30

AU CESE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
PLACE D'IÉNA, 75016, PARIS FRANCE

PIÈCE DE FRÉDÉRIC DESBORDES
AVEC JULIEN ASSELIN ; CLAIRE PARMA ; ERIC PEREZ ; GABRIEL BIRD
MISE EN SCÈNE : OLIVIER DESBORDES
LUMIÈRES : WILLIAM DESBORDES

Avec le soutien de *Pays de Gex et* **FO** *agglomération*

POUR RÉSERVER
FLASHEZ LE QR CODE

